



# AVIS PUBLIC

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2023-719

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2023 a été adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT N° 2023-719 SUR LES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2024**

L'objet de ce règlement est de fixer les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année 2024.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel [greffe@vsad.ca](mailto:greffe@vsad.ca).

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 21 décembre 2023

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)